



Les Nouvelles

Bromeilloises



Numéro 1

MÉMO :

Votre secrétariat de Mairie est ouvert :

- le lundi de 9h à 12h et de 14h à 17h
- Le mardi et mercredi de 9h à 12h
- Le jeudi de 9h à 12h et de 14h à 16h

La permanence des Élus à lieu le lundi de 17h à 18h30 ou sur rendez-vous.

Vous pouvez contacter la Mairie au 02.38.33.61.91 ou bien par mail à mairie-bromeilles@wanadoo.fr

Tarifs location de la Salle des Fêtes :

- Du 1^{er} octobre au 31 mars : 100 Euros
- Du 1^{er} avril au 30 septembre : 80 Euros

En plus du tarif demandé, une caution de 150 Euros est requise. Les chèques doivent être libellés à l'ordre du Trésor Public.

LE MOT DU MAIRE

Chères Bromeilloises, Chers Bromeillois,

Avec la nouvelle année, arrive également votre premier bulletin municipal. Il est beaucoup de choses à la fois : un coup d'œil dans le rétroviseur des événements de l'année écoulée dans notre beau village, le reflet de la vie de notre commune, avec ses moments de joie, ses instants de peine, ses souffles d'animation, ses nouveautés et un éclairage différent sur le travail de votre équipe municipale.

Je tiens ici à remercier les Membres du Conseil Municipal, qui ont été, au quotidien, les acteurs du développement de Bromeilles, et qui participent autant au présent qu'à la préparation de l'avenir de notre village. Je veux également remercier les employés communaux qui, en étant au service des Bromeillois, contribuent à la qualité de vie de chacun. Il me faut ici, aussi souligner et remercier le généreux investissement au service de l'intérêt du village et de ses habitants, de plusieurs personnes, avec une mention particulière pour Jean-Claude et Jean-Yves.

C'est également l'heure de souhaiter, ou re-souhaiter, la bienvenue aux nouveaux habitants. Je souhaite que nos nouveaux Villageois se sentent véritablement chez eux et les invite à participer à la vie de notre commune.

Pour l'année 2019, je souhaite que notre commune continue de recevoir beaucoup de belles choses. Soyez certain que l'équipe municipale mettra tout en œuvre dans ce sens, et pour le bien être de tous.

Je vous adresse au nom de tout le Conseil Municipal, tous mes vœux de bonne santé et mes vœux de bonheur personnel et familial.



Église de Bromeilles

ÉTAT-CIVIL

Naissance : Bienvenue à Tyago MATILDÉ né le 26 mars 2018.

Baptême Civil : Félicitations à Margot PÉDARD AZEVEDO pour son entrée dans les Institutions Républicaines et Laïques de notre Pays le 15 septembre.

Mariage : Félicitations à Madame Élodie PRUNEAU et Monsieur Roberto NICOLAS pour leur union le 1^{er} septembre.

Décès : Nos pensées les plus sincères à Monsieur Jean-Pierre BENOIST, Monsieur Edmond AZEVEDO et Madame Louisette CHAPART qui nous ont quittés cette année.

FÊTES ET CÉRÉMONIES

Le 2 décembre 2017, nos Aînés, Bromeilloises et Bromeillois, ont pu partager un succulent festin à l'occasion des fêtes de fin d'année. La journée s'est déroulée dans une ambiance conviviale et chaleureuse et tous ont partagé de bons moments ensemble. Les rires et sourires étaient de la partie. Merci à vous tous qui êtes la mémoire vivante de notre beau village.



Le 16 décembre 2017, le Père Noël s'est invité à Bromeilles afin de récompenser tous nos Jeunes en apportant quelques cadeaux...

Les plus grands ont eu le plaisir de se rendre au cinéma de Pithiviers pour la projection du film d'animation « Coco ». Tous étaient enchantés et se sont vus remettre 3 autres tickets de cinéma. Un grand merci à toutes les personnes qui nous ont accompagnés pour le covoiturage.



Les plus jeunes ont été accueillis par 4 très jolies Princesses et un bon goûter leur a été offert en

attendant l'arrivée du Père Noël. Nous avons pu lire sur le visage de nos Chérubins toute l'affection qu'ils ont portée au Père Noël durant toute cette après-midi enchantée. Merci à nos 4 Princesses d'être venues de leurs contrées lointaines et magiques !



Le 19 janvier, Monsieur le Maire a présenté ses vœux aux nouveaux Habitants ainsi qu'aux Présidents des Associations. Cette rencontre a permis aux nouveaux Habitants de Bromeilles de faire connaissance avec une partie de l'Équipe Municipale mais également avec les Agents communaux qui travaillent pour la Commune.

Le mois de Mars a été riche en rencontres et partages.

Le 24 mars, les Communes de Bromeilles et Beaumont du Gâtinais ont programmé une soirée théâtrale avec la troupe « Les loisirs Chamboniots », qui nous a offert deux représentations : « Le passager de 10h09 » et « L'affaire Donovan Mc Phee » à la salle des fêtes de Beaumont. Nous remercions vivement la Troupe des Loisirs Chamboniots de nous avoir offert une belle soirée. Malheureusement, il faut bien constater qu'il n'y avait que très peu de monde.



Le 25 mars, a eu lieu la 1^{ère} rencontre intergénérationnelle. Nos petits Bromeillois ont pu échanger avec nos Aînées sur la vie des enfants de Bromeilles lors de la 2^{nde} Guerre Mondiale. Cet échange s'est terminé par un goûter entre les 2 générations. Nos plus vifs remerciements à Lucienne, Mauricette et Rolande pour leur intervention.

À l'occasion de la Cérémonie du 8 mai, nous avons eu le plaisir d'accueillir l'AFN du canton de Puiseaux, et nous les en remercions. Après avoir rendu hommage à nos Soldats Morts pour la France, le verre de l'amitié a été partagé avec l'ensemble des personnes présentes.



Le 14 juillet, Bromeilles fêtait comme il se doit la prise de la Bastille. Après avoir déposé une gerbe au Monument aux Morts, tout le monde s'est rendu au Pique-Nique Républicain qui avait lieu au terrain de sport. Sous un soleil radieux, chacun a pu apprécier les mets confectionnés et partagés par tous. L'après-midi fut fort convivial autour de jeux organisés pour l'occasion et le ventriglisso a été particulièrement apprécié. Merci à toutes et tous pour votre présence et votre bonne humeur et rendez-vous en 2019 !



Le 1^{er} décembre 2018, nos Aînés ont pu une nouvelle fois se retrouver autour d'un bon repas pour fêter la fin d'année. La journée a été riche en amusement. Suite à la dépose du Coq de notre clocher, les convives ont pu estimer son poids afin de gagner un panier garni. Tous étaient ravis de pouvoir participer à cette pesée hors du commun.



Le 2 décembre 2018, comme tous les ans, le Père Noël est venu à Bromeilles pour le plus grand plaisir de nos Petits Bromeillois. Cette année, au programme, séance de maquillage et sculpture de ballon !

C'est avec impatience que nos Bambins ont accueilli le Père Noël, qui une nouvelle fois a été bien généreux. Les plus Grands, se sont vus offrir des entrées pour le laser game de Pithiviers. L'après-midi s'est terminée autour d'un bon goûter.



PROJETS RÉALISÉS ET PROJETS À VENIR

Salle des fêtes :

Travaux réalisés :

- ✓ Création de toilettes pour personnes à mobilité réduite
- ✓ Changement des radiateurs
- ✓ Pose d'une porte anti-panique
- ✓ Modification de la rampe d'accès PMR
- ✓ Création d'un accès dans la cuisine pour faciliter l'accès aux traiteurs
- ✓ Aménagement de la cuisine

Travaux à venir :

- ✓ Isolation thermique et phonique
- ✓ Installation d'une VMC

Logement communal :

Travaux réalisés :

- ✓ Pose d'une nouvelle baignoire
- ✓ Réfection des peintures
- ✓ Mise en conformité électrique
- ✓ Installation d'une VMC

Travaux à venir :

- ✓ Réfection de la salle de bain dans le logement au dessus de la salle polyvalente

Mairie :

Travaux réalisés :

- ✓ Changement des radiateurs
- ✓ Installation d'une VMC

Le Bourg :

Travaux réalisés :

- ✓ Installation de panneaux pour éviter le passage des camions dans le centre et rue des Acacias
- ✓ Changement du panneau de limitation de vitesse à Bainvilliers
- ✓ Remplacement du support du panneau STOP à Bromerolles
- ✓ Installation de l'armoire électrique pour l'arrivée prochaine de la fibre optique

Terrain de sport :

Travaux réalisés :

- ✓ Remise en état des toilettes et pose de 2 portes
- ✓ Réfection de la peinture des rampes et du but
- ✓ Remplacement de la barrière

Travaux à venir :

- ✓ Réfection de la toiture des toilettes
- ✓ Alimentation en eau et électricité dans les toilettes

Cimetière :

Travaux réalisés :

- ✓ Création d'un caniveau drainant pour éviter l'accumulation d'eau dans l'entrée du cimetière
- ✓ Réfection du parvis du cimetière par l'entreprise qui a procédé aux travaux d'enfouissement

Voirie :

Travaux réalisés :

- ✓ Découpage du bas côté rue des Acacias pour faciliter l'écoulement des eaux de pluie et ainsi éviter la formation de plaques de verglas
- ✓ Point à temps sur le réseau communal

Mare route de Bainvilliers :

Travaux réalisés :

- ✓ Réfection de la berge pour éviter le débordement d'eau sur la parcelle avoisinante

Réseau d'Adduction d'Eau Potable :

Travaux réalisés :

- ✓ Repérage des bouches à clés pour la campagne de mesure faite par le cabinet IRH à la demande de la Communauté de Communes Pithiverais Gâtinais dans le but du transfert des compétences eau et assainissement entre 2020 et 2026
- ✓ Pose d'un limiteur de pression sur la conduite qui dessert Bainvilliers

i Les travaux de la Salle des Fêtes, du logement communal et de la Mairie, ont été subventionnés par le Conseil Départemental (Aide aux Communes à faible population) et la Préfecture du Loiret (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et Dotation de Soutien à l'Investissement Local) à hauteur de 80 % HT des montants engagés, soit pour un montant global de 19 712 euros HT engagé, la Commune se voit attribuer 15 769 euros HT de subventions. Reste à la charge de la Commune 3 943 euros HT.

Informations Utiles

ENVIRONNEMENT

SITOMAP : Faites bien attention à trier vos déchets, les contrôles du SITOMAP sont fréquents et si le tri n'est pas correct, votre conteneur ne sera pas ramassé. Par ailleurs, les Agents du SITOMAP ne prennent pas les sacs mis à côté des poubelles, et ne relèvent pas les poubelles autres que les bacs autorisés.

La déchèterie de Beaune la Rolande sera fermée à compter du lundi 3 décembre prochain en raison de travaux. Les usagers pourront se présenter dans les autres déchèteries du SITOMAP et notamment celle de Puiseaux dont les horaires seront modifiés pendant la durée des travaux (voir ci-dessous).

| | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi | Samedi |
|-------------------|---|-------|-----------|------------------------|-------------------------|-----------------------|
| Puiseaux | 8h30-12h 13h30-17h | Fermé | 13h30-17h | 8h30-12h 13h30-17h* | 8h30-12h* 13h30-17h* | 8h30-12h 13h30-17h |
| Beaune la Rolande | Fermeture à compter du 03 décembre 2018, pendant 4 mois | | | | | |

*ouverture exceptionnelle pendant 4 mois

Petit rappel : Les bacs à ordures ménagères de la salle polyvalente ne doivent contenir QUE des ordures ménagères et ne sont autorisés à y déposer des détritus QUE les personnes louant la salle.

En aucun cas, ces conteneurs ne sont une annexe de la déchèterie !

Nous avons également constaté à plusieurs reprises des dépôts sauvages d'ordures sur le territoire de Bromeilles... **Puiseaux n'est pas loin et sa déchèterie non plus !!! Alors respectons la nature !!!**



Horaires des Déchèteries :

Puiseaux : Lundi 8h30 - 12h00 / 13h30 - 17h00 ; Mercredi 13h30 - 17h00 ; Jeudi 8h30 - 12h00 ; Samedi 8h30 - 12h00 / 13h30 - 17h00

Malesherbes : Lundi 8h30 - 12h00 / 13h30 - 17h00 ; Mercredi 13h30 - 17h00 ; Vendredi 8h30 - 12h00 / 13h30 - 17h00 ; Samedi 8h30 - 12h00 / 13h30 - 17h00

LOI LABBÉ du 6 Février 2014 : Les produits phytosanitaires n'étant plus d'actualité, continuons de désherber et entretenir nos pas de porte.

MOINS DE PESTICIDES, PLUS DE NATURE, PLUS DE FLEURS

La gestion différenciée des espaces verts, c'est adapter l'entretien des sites en fonction de leur vocation, leur fréquentation et leur situation afin de ne plus utiliser de pesticides.

UNE ÉVOLUTION PAS À PAS. Certains aménagements, comme l'enherbement des trottoirs, prennent le temps et changent d'aspect en fonction des saisons.

LA NATURE MET DU TEMPS À REPRENDRE SES DROITS

Pour faire évoluer progressivement ses espaces, notre commune a mis en place **UN PLAN D'ACTION** avec un calendrier sur plusieurs années.

La loi Labbé du 6 février 2014 vise à mieux encadrer l'utilisation des pesticides.

- Au 1^{er} janvier 2017 :** interdiction d'utiliser des pesticides sur les espaces publics gérés par l'état et les communes.
- LIEUX CONCERNÉS :** lieux de promenades ouverts au public, voiries, espaces verts, forêts.

LIEUX EXEMPTÉS : cimetière, terrains de sport, certains tronçons de voiries pour des raisons de sécurité.

PRODUCTS EXEMPTÉS : ceux utilisés en agriculture biologique et les produits à faibles risques.

CE QUI VA CHANGER DANS VOTRE COMMUNE

Les TROTTOIRS sont des ZONES PRIORITAIRES en matière d'entretien. Afin que nos agents techniques puissent répondre à ces besoins, d'AUTRES ESPACES devront être ENTRETENUS DIFFÉREMENT.

Ré-enherbement des trottoirs en gravé = + de travail mais + de biodiversité et amélioration du cadre de vie

Fleurissement ou enherbement des tours d'arbre = + de disponibilités pour d'autres tâches, + coloré + de biodiversité

Trottoir calcaire = entretien chimique 2,21 fois / an avant 2017

En gravé : mélange de sable et de gravillons - **Tonte différenciée :** façon de gérer les espaces verts, qui consiste à ne pas appliquer à tous les espaces la même intensité ni la même nature de soins.

DEVENEZ ACTEURS DE CE CHANGEMENT

Vous aussi, à votre échelle, participez !

DANS MON JARDIN

- Je paille mes massifs,
- je désherbe manuellement ou mécaniquement,
- j'utilise des vivaces et des essences locales pour mes massifs,
- je tonds haut ma pelouse,
- j'utilise des méthodes alternatives pour lutter contre les ravageurs de mon jardin : association de plantes, filet de protection, etc.

Rappelez-vous, en 2019, les pesticides vous seront aussi interdits pour entretenir votre jardin. Prenez les devants et testez de nouvelles façons de désherber.

DEVANT CHEZ MOI

- Je mets des plantes ou des fleurs : je priviliege les vivaces et les annuelles se resserrant toutes seules, j'adapte les plantes à la situation (ensoleillement, cailloux, humidité, ...),
- je désherbe manuellement,
- je tonds,
- je ne mets pas de pesticides dans les espaces communaux et dans les fossés (pollution de notre eau).

NOS AMIS LES ANIMAUX

PERMIS DE DÉTENTION : Si vous êtes propriétaire d'un chien de catégorie 1 ou 2, pensez à le déclarer en Mairie.

Chiens de catégorie 1 : Pitt Bull, Boer Bull

Chiens de catégorie 2 : Rottweiller, Tosa-Inu, Staffordshire Bull Terrier, Américan Staffordshire Terrier.

SÉCURITÉ : Pour la sécurité de tous, il est interdit de laisser vagabonder les chiens dans le village. De plus, lorsque vous promenez vos chiens, merci de bien vouloir ramasser leurs excréments.

REGLEMENTATION APICULTURE

Si vous disposez d'une ou plusieurs ruches, qu'elles soient ou non sur la commune, il est obligatoire de les déclarer chaque année, ainsi que leurs emplacements. Un site internet du ministère de l'agriculture permet de saisir sa déclaration en ligne (www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr). Si vous disposez déjà d'un numéro d'apiculteur (NAPI) il vous sera demandé. Dans le cas où vous déclarez pour la première fois un numéro d'apiculteur vous sera immédiatement attribué lors de votre déclaration.

La déclaration des ruches et ruchers doit se faire au moins une fois entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre de l'année. Par contre, il est possible de se déclarer plusieurs fois dans l'année si besoin.

Nous rappelons aussi l'importance de veiller à la bonne santé de nos abeilles. Les associations suivantes, GDS Centre et GDS 45 sont là pour vous accompagner dans la gestion sanitaire de vos abeilles ainsi que pour les démarches de déclaration si vous n'avez pas internet.

GDS Centre : 4 Rue Robert Mallet Stevens 36018 CHATEAUROUX - 02.54.08.13.80 - contact@gdscentre.fr

GDS 45 : 141 Allée Marcel Lerouge 45770 SARAN - 02.38.65.50.60 - gdsduloiret@wanadoo.fr

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PITHIVERAIS GÂTINAIS

ACCUEIL :

Adresse : 3 bis Rue des Déportés 45340 BEAUNE LA ROLANDE

Téléphone : 02.38.33.92.68

Site internet : www.pithiveraisgatinais.fr

Adresse électronique : accueil.beaunois@pithiveraisgatinais.fr

Horaires d'ouverture : du lundi au jeudi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

le vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

SPANC : Monsieur Laurent WEBER - spanc@pithiveraisgatinais.fr

SOCIAL : Madame Nathalie SIMON reçoit sur rendez-vous uniquement (02.38.33.92.68)

À Beaune la Rolande le lundi et jeudi

À Puiseaux le mardi, le mercredi matin et le vendredi

Vous pourrez retrouver tous les services et formulaires en ligne en vous connectant sur le site de la Communauté de Communes Pithiverais Gâtinais : www.pithiveraisgatinais.fr

CHANGEMENT DE FREQUENCES DE LA TNT

Le 29 janvier 2019, la commune sera concernée par des modifications de fréquences de la TNT. Cette opération aura un impact direct sur les téléspectateurs qui reçoivent la télévision par l'antenne râteau : ils risquent de perdre une partie de leurs chaînes et devront donc, ce même jour, procéder à une recherche des chaînes pour continuer à recevoir l'intégralité des programmes de la TNT après le 29 janvier 2019.

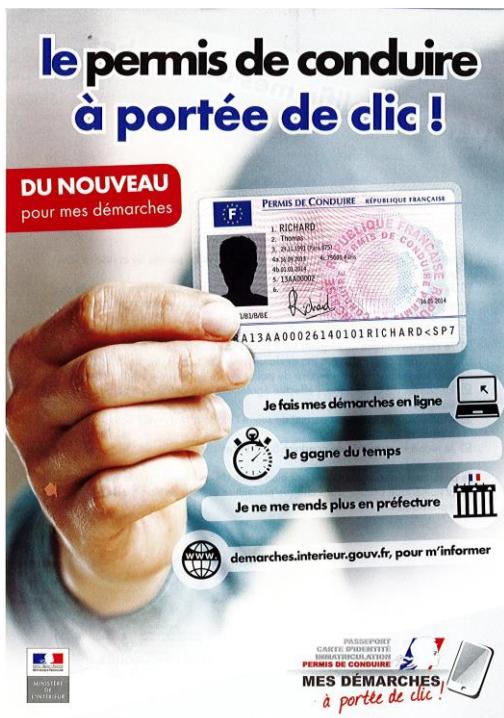
La recherche des chaînes est une opération simple à faire, à partir de la télécommande de son téléviseur ou de son adaptateur TNT. Les téléspectateurs ont déjà eu l'occasion de procéder à cette recherche dans le cadre du passage à la TNT HD le 5 avril 2016. Pour vous apporter plus aisément des réponses aux questions que vous pourrez vous poser, vous pouvez consulter le site internet www.recevoirlatnt.fr. Pour les personnes qui n'ont pas internet, vous pouvez consulter le guide en mairie.

CARTE D'IDENTITÉ ET PERMIS DE CONDUIRE



Ma demande de carte d'identité se simplifie :

- Je peux faire ma pré-demande en ligne via un ordinateur, une tablette ou un smartphone.
- Je crée pour cela un compte personnel sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés : <http://predemande-cni.ants.gouv.fr/> et je saisais mon état-civil et mon adresse.
- Je prends note du numéro de pré-demande qui m'est attribué.
- Je choisis l'une des mairies équipées de bonnes biométriques (liste sur le site de ma préfecture). Certaines mairies proposent des rendez-vous pour éviter les files d'attente.
- Je rassemble les pièces justificatives.
- Je me présente au guichet de la mairie avec mon numéro de pré-demande pour y déposer mon dossier et procéder à la prise d'empreintes digitales.
- Je retire ma carte d'identité dans la mairie où j'ai déposé ma demande.



- Je peux désormais effectuer mes démarches liées au permis de conduire sans me rendre au guichet d'une préfecture.
- Je rassemble les pièces justificatives. J'obtiens ma photo numérisée auprès des cabines ou photographes agréés, repérables par la vignette bleue « agréé service en ligne ANTS ».
- Je me rends sur <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>
- Je crée un compte en cliquant sur « je fais une demande en ligne ».
- En cas de perte, j'effectue ma déclaration de perte en ligne. En cas de vol, je dois me rendre dans un service de police ou de gendarmerie.
- En cas de vol et de perte, j'effectue également mon achat de timbre fiscal en ligne.
- Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.
- Je reçois mon permis de conduire à mon domicile.

Je peux me faire accompagner par mon école de conduite et par le médiateur du point numérique présent dans chaque préfecture et dans de nombreuses sous-préfectures.



RECENSEMENT

Pour rappel, nos jeunes ayant 16 ans doivent venir se faire recenser à la Mairie muni de leur pièce d'identité, de leur livret de famille et d'un justificatif de domicile. Le recensement citoyen est obligatoire.

ATTESTATION D'ACCUEIL

À partir du 1^{er} janvier 2019, les timbres papiers pour les attestations d'accueil ne seront plus valable. Vous pourrez télécharger un timbre électronique par internet depuis le site timbres.impots.gouv.fr. Si vous ne disposez pas d'un accès internet, cet achat est également possible depuis les postes en libre service qui sont installés dans les services des impôts des particuliers, trésoreries et services des impôts des entreprises ou bien chez les buralistes.

SINISTRES DÙS À LA SECHERESSE 2018

La Préfecture du Loiret nous informe que les demandes pour reconnaissance de catastrophe naturelle déposées au titre de l'année 2018, ne seront pas examinées avant le 2^{ème} trimestre 2019.

Il est fortement recommandé aux personnes dont les maisons sont endommagées de faire le plus tôt possible une déclaration à leur assurance, car si cela n'a pas été fait et que la commune est reconnue en état de catastrophe naturelle, elles n'auront plus qu'un délai de 10 jours après la parution de l'Arrêté au Journal Officiel.

VOS COMMERCES AMBULANTS À BROMEILLES

- ➡ Boulangerie de Briarres sur Essonne : tous les jours sauf le mercredi et dimanche
- ➡ Poissonnerie : tous les jeudis
- ➡ Epicerie : tous les jeudis

VOS ASSOCIATIONS À BROMEILLES

- ➡ Club de l'Amitié : Présidente Madame Annie NAZE
- ➡ Association de Chasse : Président Monsieur Daniel PERRONNET
- ➡ Les Pimpons aux 400 cloches : Président Monsieur Jérémy LLORENTE

ÉGLISE DE BROMEILLES

Il y a quelques semaines, vous avez pu voir que notre Coq a été descendu de son perchoir... Suite aux vents violents qu'il y a eu en début d'année, le Coq et sa flèche ont été fragilisés. Il a donc fallu mettre en sécurité les abords de l'Église pour éviter la chute de notre « volatile », et de ce fait, le descendre.

Cette manœuvre impressionnante a été l'attraction du jour ! Vous êtes nombreux à vous être déplacés ensuite à la Mairie pour voir de près notre beau Coq !

Alors pour celles et ceux qui n'ont pu assister à cette attraction, voici quelques photos...

